

Les établissements de l'Adapei 56 habilités à recevoir votre taxe d'apprentissage

IME Kerdiret
Rue Dupuy de Lôme - 56 270 Ploemeur
SIRET : 77561767300055

IME Les Bruyères
3, rue Simone Veil - 56 800 Ploërmel
SIRET : 77561767300477

IME Le Bois de Liza
30, rue du Bois de Lisa - 56 860 Séné
SIRET : 77561767300030

3 INSTITUTS MÉDICO-ÉDUCATIFS (IME)

6 ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT)
pour les jeunes après 20 ans

ESAT Alter Ego
Saint Gilles - 56 700 Hennebont
SIRET : 77561767300105

ESAT De l'Armor à l'Argoat
Kergousset - 56 850 Caudan
SIRET : 77561767300402

ESAT Les Ateliers Alréens
Parc du Moustoir - 56 950 Crac'h
SIRET : 77561767300162

ESAT Les Ateliers du Pigeon Blanc
90, rue du Pigeon Blanc - 56 300 Pontivy
SIRET : 77561767300063

ESAT Les Ateliers du Prat
Rue de l'Espérance - 56 000 Vannes
SIRET : 77561767300097

ESAT Les Bruyères
Route de Trédion - 56 420 Plumelec
SIRET : 77561767300451



154
jeunes de + de 14 ans en IME

620
travailleurs en ESAT

1850
personnes accompagnées par l'Adapei 56

800
salariés oeuvrant à l'Adapei 56



POUR VERSER MA TAXE D'APPRENTISSAGE 2021 JE CHOISIS L'ADAPEI DU MORBIHAN !

SOUTENEZ NOS ACTIONS ! SOUTENEZ LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP INTELLECTUEL !

ENSEMBLE, FAISONS DU HANDICAP, UNE FORCE !

MERCI DE VOTRE ENGAGEMENT À NOS CÔTÉS !



Plus d'infos auprès du Siège Social de l'Adapei 56
2, allée de Tréhornec - BP 116 - 56 003 Vannes Cedex
02 97 63 36 36 - info@adapei56.net
www.adapei56.com



Qu'est-ce-que la Taxe d'Apprentissage ?

La taxe d'apprentissage permet de financer les dépenses de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles par les entreprises.

Son montant est calculé sur la base des rémunérations versées.

Elle est due par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, quel que soit son statut.



Pourquoi choisir l'Adapei 56 ?

En versant votre taxe d'apprentissage à l'un de nos établissements, vous agissez concrètement pour offrir aux jeunes que nous accompagnons les mêmes chances de réussite que tous, en les soutenant dans leurs parcours professionnels.

En choisissant l'Adapei 56, vous contribuez à construire à nos côtés une société inclusive et citoyenne.

“

LA TAXE D'APPRENTISSAGE EST LA SEULE CONTRIBUTION FISCALE DONT VOUS POUVEZ CHOISIR LES BÉNÉFICIAIRES !”

Attention : La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel modifie l'architecture financière sur laquelle repose le nouveau système de formation professionnelle.

La taxe d'apprentissage comprend désormais :

- une fraction de 87%, destinée au financement de l'apprentissage (anciennement part quota),
- une fraction destinée à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur, égale à 13 % (solde).

L'Adapei du Morbihan, Association départementale des parents et amis des personnes handicapées mentales, est une association loi 1901, affiliée à l'Unapei, reconnue d'utilité publique. Depuis 60 ans, elle soutient les familles et accompagne les personnes en situation de handicap intellectuel, au sein de plus de 20 services et établissements spécialisés, à toutes les étapes de leur vie.

Comment est utilisée la taxe d'apprentissage que vous versez à notre Association ?

Votre contribution servira à nous aider à :

- développer l'insertion professionnelle et l'autonomie de jeunes ou adultes en situation de handicap,
- améliorer nos supports pédagogiques,
- préparer l'avenir de ces jeunes ou adultes,
- financer des projets ou des équipements liés à l'apprentissage,
- rénover et construire de nouveaux ateliers,
- mettre à disposition des intervenants spécialisés, des accompagnateurs.

“

DES PROJETS, DES BESOINS, GRÂCE À VOUS...

LE PROJET « MOBILITÉ » AVEC L'ACHAT D'UNE VOITURETTE À L'ESAT DE PONTIVY, LES PROJETS « ESPACES VERTS » AVEC L'ACHAT DE MATÉRIEL DE TONTE AU SEIN DES IME DE PLOEMEUR ET DE PLOËRMEL, LE PROJET DE « CUISINE PÉDAGOGIQUE » À L'IME DE SÉNÉ.”

Comment nous verser votre taxe d'apprentissage ?

1

Je choisis parmi les 3 IME et les 6 ESAT.

2

Je remplis le bordereau en précisant bien le nom de l'établissement de l'Adapei du Morbihan choisi.

3

Je verse directement le solde de la taxe d'apprentissage par chèque ou par virement bancaire (voir bordereau joint), **AVANT LE 31 MAI 2021.**

4

Vous pouvez continuer à nous aider d'une autre manière, grâce au don en nature, au mécénat de compétences, au mécénat (réduction fiscale), à la mise en réseaux, à l'accueil de stagiaires et d'ouvriers dans vos entreprises, en participant à des opérations type « DuoDay », ...

Merci de votre engagement auprès des personnes en situation de handicap !